



ARRETÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune de
Chêne-Bourg

du 21 mai 1986

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Chêne-Bourg du
5 mars 1986;
vu le préavis de la Commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la dénomination des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

il est donné le nom de :

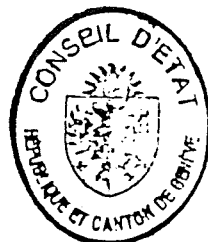
- Place de la Gare
à la place formée par la jonction de l'avenue Edouard-BAUD, de l'avenue
François-Adolphe-GRISON et de la rue François-PERREARD, devant la gare
de Chêne-Bourg.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1986.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :



D. Haenni